

15 décembre 2008

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour de l'ombre à la pataugeoire et une couverture des voies utilisable par les enfants».

Rapport de M^{me} Silvia Machado.

Lors de sa séance plénière du 12 septembre 2007, le Conseil municipal a renvoyé la pétition P-198 à la commission des pétitions. Cette dernière s'est réunie le 1^{er} octobre et le 5 novembre 2007, sous la présidence de M. Alexandre Wisard, pour étudier cet objet.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Lucie Marchon, que nous remercions.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 1^{er} octobre 2007

Audition des pétitionnaires, représentés par M. Alain Dubois, membre du comité du groupe de pilotage, et M. Cyril Erni, membre du groupe qui a lancé la pétition

M. Erni, qui a collecté l'ensemble des demandes des habitants concernant l'aménagement de la couverture des voies CFF, informe la commission que la question de l'ombre à la pataugeoire se pose depuis 1999. Il y a une immense dalle en béton et, juste à côté de la pataugeoire, un tout petit parasol en dur, alors que la pataugeoire est très fréquentée en été. Ce problème a été signalé au conseiller administratif par un courrier et la réponse donnée n'est pas tout à fait satisfaisante. (Voir en annexe la lettre du 17 juillet 2007 adressée à M. Manuel Tornare par le groupe de travail «couverture des voies CFF» du Forum Saint-Jean-Charmillles et la réponse du 25 septembre 2007 du conseiller administratif.)

M. Dubois insiste sur le fait que la surface d'ombre ne répond pas aux besoins et que les aspects de prévention contre la surexposition au soleil devraient être considérés lors de l'élaboration de projets d'aménagement tels que celui-ci.

Il remarque que la plupart des pataugeoires sont dans des parcs arborés où il est facile de trouver de l'ombre, ce qui n'est pas le cas de la pataugeoire de Saint-Jean.

Il suggère des parasols en dur comme solution la plus appropriée, car la plantation des arbustes ne donnerait pas de l'ombre tout de suite.

M. Dubois fait remarquer la forte emprise des architectes concernés par le projet d'aménagement et l'argument opposé à la demande des habitants, se référant au respect d'un concept urbanistique. Il estime que l'avis des usagers devrait être considéré.

Bien que les pétitionnaires aient le sentiment d'être écoutés par l'administration, ils font part à la commission des pétitions de leur difficulté à faire avancer certaines choses: ils ont l'impression qu'il est parfois plus difficile de faire poser un banc que d'obtenir un crédit de plusieurs millions. Le lancement de pétitions comme celle-ci leur semble un moyen juste pour débloquer des situations et mettre en place des processus de collaboration.

A noter que, au cours de cette audition, d'autres aspects comme l'état de la fontaine qui ne fonctionne pas et qui se transforme plus ou moins en marécage, ou les problématiques liées au nettoyage régulier des lieux ont aussi été évoqués par les pétitionnaires.

Suite à l'audition des pétitionnaires, la commission décide, à l'unanimité, l'audition du département de M. Manuel Tornare.

Séance du 5 novembre 2007

Audition de M. Sami Kanaan, directeur adjoint du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et de M. Christian Jöhr, responsable des unités d'action communautaire (UAC) du Service social de la Ville de Genève

En introduction, M. Kanaan informe la commission du sens qui est donné à la mobilisation des assistants sociaux des UAC par rapport à la pétition, et plus globalement les rapports entre les habitants du quartier de Saint-Jean, le Forum Saint-Jean-Charmillés et l'administration.

M. Jöhr précise que les UAC sont implantées dans huit secteurs sociosanitaires en ville de Genève, et que la promotion de la santé ainsi que les actions de prévention sont inscrites dans leur mission. Concernant le quartier de Saint-Jean, le forum étant très actif, les UAC peuvent jouer un rôle de relais, de courroie de transmission entre cette structure et les autorités.

M. Kanaan signale que les pétitionnaires ont écrit au magistrat, que leur demande a été prise en considération, et il précise que le périmètre en question répond à un concept architectural validé par la Ville de Genève, avec une série de paramètres et que, pour ne pas violer l'esprit du projet, il ne faudrait pas construire davantage. Un autre problème concerne les voies, car les dalles limitent la marge de manœuvre.

M. Kanaan est disposé à étudier des propositions telles que la mise en place d'une bâche, mais il note que ce ne serait pas forcément moins cher et il pense que la qualité de l'ombrage produit par la pose d'une bâche n'est pas aussi bonne que celle des arbres.

Il souligne que, si les autorités peuvent collaborer à la prévention en santé publique, cela ne dispense pas la responsabilité des parents en matière de prévention concernant les méfaits d'une exposition au soleil non contrôlée.

Dans les échanges, d'autres solutions sont évoquées comme la mise à la disposition des usagers de parasols et de chaises longues.

M. Jöhr évoque un système qui permettrait de mettre son propre parasol et M. Kanaan relève que l'opération chaises longues, de laquelle on peut s'inspirer, nécessite une présence humaine.

Le forum et les usagers de la pataugeoire étant très engagés, ils pourraient être associés pour mener à bien ce projet.

Discussion, conclusion et vote

Durant les débats de la commission et suite aux auditions, différents éléments sont apparus:

- la contradiction entre la demande des usagers et le projet architectural des lieux;
- la responsabilité des parents en matière de prévention concernant les méfaits des expositions au soleil non contrôlées et la nécessité d'une action d'information venant aussi des autorités.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 14 oui (3 Ve, 3 S, 2 DC, 2 AGT, 2 UDC, 1 R, 1 L) et 1 abstention (L).

Annexes mentionnées

Pétition aux autorités de la Ville de Genève

**Pour de l'ombre à la pataugeoire et une
couverture des voies utilisable par les enfants**

La pataugeoire située sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean est fréquentée par de très nombreux enfants en bas âge, et ceci à toutes les heures de la journée. Le bassin et ses alentours sont pleinement exposés au soleil. La seule ombre offerte par les deux petits parasols est très insuffisante.

Par ailleurs, les jeux (bac à sable, serpents, etc.) sont en permanence entourés débris de verre, de crottes de chiens et de déchets en tous genre. Enfin la fontaine ronde qui n'a jamais fonctionné est devenue un véritable marécage. *Etant donné*

- que le soleil est néfaste pour la santé,
- que les enfants de moins de deux ans ne devraient pas du tout être exposés au soleil (voir www.melanoma.ch),
- que le Département de l'Economie et de la Santé insiste sur la prévention du mélanome malin (cancer de la peau) et
- que l'Office fédéral de la santé publique a publié une brochure intitulée "Protection solaire pour les bébés, petits enfants et enfants" insistant notamment sur la mise à l'ombre des enfants entre 11 h et 15h,
- qu'aucun parent n'aime voir son enfant jouer parmi les bouteilles cassées
- que le quartier attend depuis des années la mise en service de la fontaine

les sous-signés demandent

1. la réalisation rapide d'installations produisant de l'ombre sur et autour de la pataugeoire
2. un entretien quotidien approprié des abords des jeux
3. l'achèvement et la mise service de la fontaine ronde en béton
4. des mesures de prévention pour empêcher l'accumulation de déchets

Nom	Prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------

A retourner jusqu'au 31 août 2007 au:

Groupe de travail « couverture des voies CFF »
issu du Forum Saint-Jean - Charmilles
p.a. Maison de Quartier de St-Jean
8, ch. François-Furet
1203 Genève

tél : 022 418 91 50
info@forum1203.ch
www.forum1203.ch

Groupe de travail « couverture des voies CFF »
issu du Forum Saint-Jean – Charmilles
p.a. Maison de Quartier de St-Jean
8, ch. François-Furet
1203 Genève

Monsieur
Manuel Tornare
Conseiller administratif
Responsable du Département de la cohésion
sociale, de la jeunesse et des sports
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1211 Genève 3

Genève, le 17 juillet 2007

Concerne: aménagement de la couverture des voies CFF à Saint-Jean

Monsieur le Conseiller administratif,

Le 1^{er} février 2006, le Conseil administratif avait répondu favorablement à la question de Roman Juon intitulée "La couverture des voies CFF de Saint-Jean manque de jeux".

Lors du forum du 23 novembre 2006, les habitants de Saint-Jean et des Charmilles s'étaient interrogés quant à l'aménagement de cette couverture des voies. "*Il n'y a rien !*" avaient exprimé certains d'entre eux. Tout le monde s'accordait sur le fait que les abords de la pataugeoire manquent d'ombre et que l'entretien des espaces de jeux laisse à désirer. Une majorité de personnes âgées avaient également expliqué qu'elles ne fréquentaient pas cette couverture des voies, pour les raisons suivantes: pas d'espaces conviviaux (manque de bancs "confortables") et pas de fleurs "belles à regarder".

Un groupe de travail formé d'habitants du quartier a repris les éléments issus du forum pour tenter d'y répondre en collaboration avec le Service des Ecoles. Bien que nous nous réjouissons de l'installation prochaine de nouvelle balançoires en complément aux jeux "serpents", nous apprenons avec consternation que les quelques jeux (un tourniquet et une bascule) qui se trouvent sur la partie boisée de la couverture des voies (en face du no 9 de la rue des Confessions) seraient amenés à disparaître dans les mois à venir, pour des questions de normes européennes. Ces quelques jeux sont pourtant situés sur une place importante des voies couvertes. Cette étendue, située entre la bibliothèque et la maison de quartier, mène également à la rue du Beulet. Potentiellement, cette place pourrait devenir un espace véritablement convivial. Une preuve nous en a été donnée tout récemment avec l'arrivée du "Ludobus". Celui-ci a attiré quotidiennement plusieurs dizaines d'adultes et d'enfants et a contribué à créer une bonne ambiance sur cette fameuse place.

Comment faire évoluer la situation ? Nous avons besoin de votre soutien pour nous permettre de répondre à ces questions et de concrétiser un certain nombre de propositions émises par les habitants du quartier :

- Ouvrir une réflexion sur l'aménagement du plancher en bois près de la bibliothèque
- Les questions de l'ombre et de l'entretien sont posées dans une pétition qui circule à présent dans le quartier (voir annexe)
- Répondre aux besoins des aînés comme décrit ci-dessus

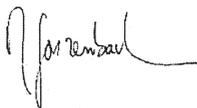
Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller administratif, nos salutations distinguées.



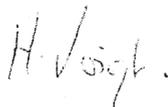
Alain Dubois



Cyril Erni



Martin Gonzenbach



Hélène Voigt

Annexe : Pétition Pour de l'ombre à la pataugeoire et une couverture des voies utilisable par les enfants



LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



Groupé de travail
«couverture des voies CFF»
issu du Forum St-Jean / Charmilles
p.à. Maison de quartier de St-Jean
Chemin François-Furet 8
1203 GENEVE

Genève, le 25 septembre 2007

Concerne : aménagement de la couverture des voies CFF à St-Jean

Mesdames,
Messieurs,

Par la présente, j'accuse réception de votre courrier du 17 juillet dernier (lequel a retenu ma meilleure attention).

Tout d'abord je me félicite de constater l'intérêt que marque votre groupe de travail au développement de la qualité de vie dans le quartier de St-Jean. Votre lettre soulève un certain nombre de points concernant plusieurs de mes services que j'ai consultés et qui m'ont apporté les informations me permettant de vous répondre sur les divers sujets que vous soulevez.

1. Espace entre Maison de quartier – Bibliothèque et rue du Beulet

Je vous confirme que de nouvelles balançoires seront installées, et ceci dans le cadre du budget 2008. Par contre, il est exact que nous allons procéder à l'enlèvement des jeux qui se trouvent sur la partie boisée de la couverture des voies. En effet, ces jeux nécessitent la pose d'un sol souple pour être conformes aux normes européennes de sécurité et nous nous refusons à mettre en place du sol souple sur une surface en bois (question d'esthétique et de conformité aux principes de l'agenda 21). Ce problème se pose quel que soit le type de jeux ; aussi nous voyons-nous contraints de renoncer à remplacer les éléments retirés. En revanche, nous pouvons proposer des jeux sous forme de peinture au sol ou des jeux itinérants ponctuels (ludobus). A noter que, de manière générale, nous travaillons avec l'objectif de réduire le nombre de nos places de jeux de 25% de façon à pouvoir les entretenir avec les budgets à disposition, ce qui nous amène à être très restrictifs pour toute nouvelle installation.

www.geneve.ch

www.geneve.ch

2. Ombre et nettoyage autour de la pataugeoire

Une étude est en cours impliquant le changement de la végétation afin de placer de petits arbres susceptibles d'apporter plus d'ombre à cet espace. Le sol devrait également être traité pour permettre de s'y installer avec des serviettes de bain. Néanmoins, il convient de relever qu'en raison de la construction réalisée sur une dalle, les plantations d'arbres sont problématiques en terme de viabilité. En ce qui concerne le nettoyage de l'espace, il est assuré par une entreprise mandatée par le service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Depuis deux ans, la fréquence de l'entretien a été augmentée. Nous allons toutefois reprendre cette question pour l'été 2008 afin d'optimiser ces phases de nettoyage. Quant à la fontaine ronde, une erreur de conception en explique son mauvais fonctionnement. Elle est en effet arrêtée en raison d'un problème d'accès d'eau. Des travaux visant à modifier le système de raccordement vont être entrepris par le service du génie civil de la Ville de Genève et si cette dernière ne rencontre pas de difficultés majeures, cette fontaine sera remise en fonction au courant de l'été 2008.

3. Fréquentation de la couverture des voies par les aîné-e-s

La couverture des voies CFF depuis sa construction a connu une amélioration certaine du point de vue esthétique (forte présence de plantes vertes, bâtiments parfois décorés, terrasses, etc.). La Ville a largement contribué à ces améliorations; en outre divers témoignages m'ont été rapportés attestant que cet espace est mieux accueilli dans le quartier par ses habitant-e-s. Parmi ceux-ci, les personnes âgées, qui fréquentent régulièrement la Maison de quartier, la bibliothèque, le café et tout autre lieu sis sur cette couverture. Preuve que cette génération commence également à bien accepter cet espace. Je suis certain que les années à venir vont encore renforcer cette tendance par l'investissement, notamment, des coopérateurs dans l'embellissement des bâtiments qu'ils occupent.

En espérant vous avoir apporté les réponses souhaitées, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma parfaite considération.

Manuel TORNARE

Copies : Madame Véronique PURRO, cheffe du service social
Madame Yveline COTTU, cheffe du service des espaces verts
Madame Simone IRMINGER, cheffe du service des écoles